

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait
du registre des délibérations

Publié le 04/05/23

Mis en ligne le 04/05/23

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à neuf heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium à la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mmes Marie-Françoise FOURNIER, Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, MM. Ludovic PINGAUD, François VALLES, Jean-Pierre LECRIVAIN, Dominique VALLIERE, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Eric BODEAU, Mmes Fabienne VALENT-GIRAUD, Armelle MARTIN, MM. Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, MM. Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD à M. Alex AUCOUTURIER, Mme Sabine ADRIEN à M. Henri LECLERE, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Ludovic PINGAUD, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, M. Benoît LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Guillaume VIENNOIS à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. François BARNAUD à M. Philippe PONSARD, Mme Corinne COMMERNAT à Mme Patricia GODARD, M. Patrick GUERIDE à Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Pierre AUGER

Etaient excusés : Mmes Mireille FAYARD, Olivia BOULANGER, Corinne TONDUF, Véronique VADIC, Ludivine CHATENET, Célia BOIRON, Michèle ELIE, M. Philippe BAYOL

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 34

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 13

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 47

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul BRIGNOLI

PIG Départementaux : Convention de partenariat 2023/2024

Rapporteur : M. Alain CLEDIERE

En 2016, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont convenu de s'engager conjointement dans la mise en œuvre de deux Programmes d'Intérêt Général, dont le Conseil Départemental de la Creuse assume la maîtrise d'ouvrage :

- Le premier programme est dédié à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

- Le second programme traite de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Une première convention entre le Conseil Départemental et les EPCI a été signée pour la période 2016-2019. Cette convention définissait les modalités du partenariat opérationnel et financier, puis une deuxième convention est intervenue dans le cadre de la prorogation des deux Programmes d'intérêt Général, jusqu'au 31 décembre 2022.

Une nouvelle convention de partenariat entre les EPCI et le Conseil Départemental doit couvrir la période 2023-2024.

Le projet de convention, précisant les objectifs et les différentes modalités d'exécution des PIG, est annexé à la présente délibération. La participation financière prévisionnelle de la collectivité, liée au nombre de propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH, est fixée à 8 050 € par an.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le projet de convention entre l'EPCI et le Conseil Départemental de la Creuse pour la prorogation des PIG départementaux 2023/2024.
- d'autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat 2023/2024.
- d'autoriser la mise en paiement de la part de la contribution annuelle affectée à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

CRÉDITS BUDGÉTAIRES A OUVRIR							
Budget	Section	Objet	Chapitre	Compte	Service	Code Gestionnaire	Montant
Principal	Fonctionnement (dépenses)	Contribution Politique de l'habitat	011	6557	721 habitat	773	8 050.00€

Cette délibération modificative, annule et remplace celle prise à la même date et visée par les services du contrôle de légalité, le 24/02/23.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président



Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

Jean-Paul BRIGNOLI

A blue ink signature of Jean-Paul BRIGNOLI.